

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (8 mars 2021)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 8 mars 2021 à 20 h 00, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**049-03-2021**

### **2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**050-03-2021**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**051-03-2021**

#### **4.1 - Séance régulière du 8 février 2021**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 8 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2021 soit adopté.

## **5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**052-03-2021**

### **5.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à février 2021 totalisant 255 363,37 \$ (Folio 350188) et 23 702,91 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13112 à # 13154 inclusivement, par prélèvement bancaire # 144 à # 147 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

### **5.2 - Permis de février 2021**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de février 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 28 février 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

## **6 - CORRESPONDANCE**

### **6.1 - Bordereau des correspondances**

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de février 2021.

## **7 - LÉGISLATION**

**053-03-2021**

### **7.1 - Demande de modification au règlement de zonage - 200, 34e Rue**

ATTENDU qu'une demande de modification au règlement de zonage a été acheminée à la Municipalité par le propriétaire du 200, 34e Rue, le 15 février dernier;

ATTENDU que le propriétaire demande l'ajout de l'usage industriel "Distribution" dans la zone C-24 où se situe sa propriété du 200, 34e Rue;

ATTENDU que le conseil juge que cette activité industrielle n'apportera pas d'inconvénients supplémentaires aux résidents des zones résidentielles voisines;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux employés municipaux d'enclencher la procédure de modification au règlement de zonage.

## **8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

## **9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**054-03-2021**

### **9.1 - Usine de filtration de l'eau potable - mise à niveau et remplacement du système de contrôle**

ATTENDU que le système de contrôle de l'usine de filtration de l'eau potable est désuet, qu'il n'y a plus de pièces de rechange, que les problèmes de communication sont de plus en plus fréquent et difficile à corriger; ATTENDU que la production d'eau potable est essentiel et qu'un bris du système de contrôle aurait des conséquences majeures; ATTENDU qu'une soumission d'Automatisation JRT inc. a été reçue; ATTENDU que cette dépense était prévue et admissible à la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no. 296750 d'Automatisation JRT inc. au montant de 11 150 \$, avant les taxes applicables pour la mise à jour et le remplacement du système de contrôle de l'usine de filtration d'eau potable.

**055-03-2021**

### **9.2 - Tonte de pelouse pour terrains municipaux 2021 - 2022 - 2023**

ATTENDU que des soumissions pour la tonte de terrains municipaux (halte routière, centre communautaire, parc de la 1re Avenue) pour une superficie totale estimée à 15 500 m<sup>2</sup>, ont été demandées à deux entreprises spécialisées dans ce domaine; ATTENDU les propositions reçues pour les trois prochaines années (2021, 2022 et 2023);

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Groupe Ferti, pour les années 2021, 2022 et 2023, au prix unitaire de 0,414 \$ / m<sup>2</sup>, représentant une somme annuelle de 6 417 \$, avant les taxes applicables.

**056-03-2021**

### **9.3 - Travaux de réhabilitation du regard D-10**

ATTENDU que la réhabilitation du regard D10, situé près de l'ancienne station de pompage de la rivière Gilbert, doit être réalisée afin de restaurer sa qualité structurale et éliminer l'infiltration d'eau importante qui s'y produit; ATTENDU qu'une soumission a été reçue le 8 mars 2021 d'Excavation Notre-Dame inc. qui agirait comme entrepreneur général pour ces travaux de réhabilitation de regard par insertion;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission d'Excavation Notre-Dame inc. au coût de 23 800 \$, avant les taxes applicables et ce, sans aucun autre frais ou extra pendant la réalisation des travaux.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

**057-03-2021**

### **10.1 - Projet de règlement 2004-71-38 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan - avis**

ATTENDU que la Ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d'agrandir son périmètre urbain sur une superficie d'environ 2,79 hectares dans le secteur ouest de la ville, principalement pour prolonger la 10e Avenue;

ATTENDU la décision favorable rendue par la CPTAQ, le 6 janvier 2021, excluant une superficie de 2,79 hectares de la zone agricole permanente; ATTENDU que la Ville de Saint-Georges demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la Ville; ATTENDU que la Municipalité doit donner, par résolution, son avis sur ce projet de règlement dans un délai maximum de 20 jours;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de de transmettre un avis favorable à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le projet de règlement 2004-71-38.

**058-03-2021**

### **10.2 - TECQ 2019 - 2023 - Programmation de travaux révisée no. 2**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

pour les années 2019 à 2023;  
ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;  
QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

059-03-2021

**10.3 - Approbation du rapport annuel 2020 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

ATTENDU l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2016;  
ATTENDU que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2020 préparé par le Service de sécurité incendie;

QUE ce rapport soit transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

060-03-2021

**10.4 - Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau - protocole d'entente pour la 1re Avenue**

ATTENDU que le protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier 2027295);

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le protocole d'entente soit approuvé;  
QUE la mairesse, Mme Lyne Bourque, soit désignée afin de signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

061-03-2021

**10.5 - Fonds Régions et Ruralité pour la région de la Chaudière-Appalaches, Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions: travaux de restauration du pont Perrault**

ATTENDU que les travaux de restauration du pont Perrault sont prévus à l'été 2021;

ATTENDU que pour compléter le montage financier, une demande d'aide financière doit être déposée au Fonds Régions et Ruralité pour la région de la Chaudière-Appalaches, Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale à déposer une demande financière au Fonds Régions et Ruralité pour la région de la Chaudière-Appalaches, Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions concernant les travaux de restauration du pont Perrault et à signer les documents relatifs à cette demande.

**062-03-2021**

**10.6 - Système d'alarme intrusion et contrôleurs d'accès - nouveau bureau municipal**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la mise en place d'un système d'alarme intrusion et à des contrôleurs d'accès pour le nouveau bureau municipal situé à Espace Notre-Dame;

ATTENDU qu'une soumission # 105675 datée du 1er février 2021 a été reçue d'IBS, compagnie qui s'occupe du système d'alarme et de contrôle des accès pour l'ensemble du bâtiment d'Espace Notre-Dame;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à IBS Sécurité au coût de 2 445 \$, avant les taxes applicables.

**063-03-2021**

**10.7 - Demande pour un nouveau droit de circulation pour véhicules QUAD / VTT - 1re Avenue**

ATTENDU qu'une demande pour un nouveau droit de circulation pour véhicules QUAD / VTT a été reçue du Club VTT Les Jarrets noirs pour un sentier d'été local;

ATTENDU que la demande consiste à emprunter la 1re Avenue, entre la 30e Rue et la route du Président-Kennedy, sur 900 mètres ainsi que la 1re Avenue, de la 30e Rue à la halte routière du pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité réalisera des travaux importants de réfection de la 1re Avenue, de la halte routière à la route du Président-Kennedy pendant tout l'été 2021;

ATTENDU qu'il sera alors impossible d'ajouter la circulation de véhicules hors-routes, en toute sécurité, sur la 1re Avenue à l'été 2021;

ATTENDU que la halte routière du pont Perrault est un lieu de quiétude pour les familles de la Municipalité, les cyclistes et les piétons, en plus d'être utilisé comme site secondaire pour les enfants du camp de jour municipal estival;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la demande pour l'utilisation de la section de la 1re Avenue, de la 30e Rue à la halte routière, soit refusée afin d'assurer la sécurité des enfants et la tranquillité des utilisateurs du site de la halte routière;

QUE le club VTT Les Jarrets noirs soit avisé que sa demande pour l'utilisation de la section de la 1re Avenue, de la 30e Rue à la route du Président-Kennedy, devra être déposée à nouveau l'an prochain, après la réalisation des travaux de réfection de la 1re Avenue.

**064-03-2021**

**10.8 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics**

ATTENDU que M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable et à l'eaux usées et journalier aux travaux publics, a réalisé 27,25 heures supplémentaires dans les quatre dernières semaines;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé le paiement de 27,25 heures travaillées à Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics.

065-03-2021

**10.9 - Demande de certificat d'autorisation pour des travaux dans un cours d'eau - frais additionnels pour les travaux de restauration du pont Perrault**

ATTENDU la résolution 026-01-2021 pour payer des frais de 3 498 \$ pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement;

ATTENDU que WSP avise la Municipalité que des frais supplémentaires de 2006,32 \$ s'appliquent également au projet puisque les travaux prévus dans la rivière Chaudière sont susceptibles de modifier un habitat faunique et requièrent ainsi une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité va payer les frais exigibles de 2006,32 \$ pour l'analyse de la demande de certificat d'autorisation auprès du gouvernement du Québec;  
QUE la firme WSP soit autorisée à déposer cette demande pour, et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

066-03-2021

**10.10 - Demande Initiative canadienne pour des collectivités en Santé - rénovation du bloc sanitaire à la halte routière**

ATTENDU que des travaux de rénovation des salles de bain pour homme et pour femme doivent être effectués en 2021;  
ATTENDU que pour s'adapter à la nouvelle réalité que nous vivons avec la pandémie, plusieurs modifications devraient être apporté au bloc sanitaire afin de le rendre sécuritaire aux utilisateurs en y installant des accessoires sans contact;

ATTENDU que les coûts net estimés du projet s'élèvent à environ 19 500 \$;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un projet soit déposé, par la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, auprès du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

067-03-2021

**10.11 - Approbation des documents d'appel d'offres public - travaux de restauration du pont couvert Perrault**

ATTENDU que le document d'appel d'offres publics comprenant l'avis public, le cahier des clauses administratives, le devis technique ainsi que le bordereau de soumission réalisé par WSP a été présenté aux membres du conseil;  
ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;  
ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission;  
ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 9 avril 2021 à 10 h 00;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la publication de l'appel d'offres public au SEAO;  
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

068-03-2021

**11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 23.

---

Lyne Bourque  
Mairesse

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse